



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL

## DES

### ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°09/2012 du 3 avril 2012*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-20h30

e-mail : [courrier@yonne.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 09/2012 du 3 avril 2012*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°09 du 3 avril 2012**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**MISSION D'APPUI AU PILOTAGE**

PREF/MAP/2012/019	03/04/2012	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mercredi 4 avril 2012 de 7 heures 30 à 14 heures 30	<b>3</b>
-------------------	------------	--	----------

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

DDCSPP-SG-2012-0103	30/03/2012	Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne	<b>3</b>
DDCSPP-SG-2012-0104	30/03/2012	Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire à la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Yonne	<b>5</b>

**MISSION D'APPUI AU PILOTAGE**

**ARRETE N°PREF/MAP/2012/019 du 3 avril 2012  
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mercredi 4 avril 2012 de 7 heures 30 à  
14 heures 30**

Article 1<sup>er</sup> : M. Raymond YEDDOU, Sous-préfet de Sens, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de l'Yonne, absent, le mercredi 4 avril 2012 de 7 heures 30 à 14 heures 30.

Jean-Paul BONNETAIN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS**

**ARRETE N°DDCSPP-SG-2012-0103 du 30 mars 2012  
portant subdélégation de signature pour l'exercice des missions générales  
et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des  
populations de l'Yonne**

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COGNERAS, directeur départemental de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations, une subdélégation générale est accordée à M Frédéric PIRON directeur adjoint, à l'effet de signer les décisions et les documents relevant des attributions de la direction tels qu'ils sont définis dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral PREF/MAP/2012/016 du 28/03/2012.

Article 2 : Une subdélégation est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 5 de l'arrêté PREF/MAP/2012/016 du 28/03/012 donnant délégation de signature à M Yves COGNERAS à l'effet de signer les actes et documents relevant des attributions de leur pôle et ci-dessous énoncés :  
à M. Christian PECARD , responsable du pôle Prévention des Exclusions et Insertion Sociale, pour les actes suivants :

- Décision d'autorisation de transfert des personnes handicapées
- Décision d'attribution d'aides aux personnes handicapées par l'intermédiaire du fond de compensation
- Accusés réception des dossiers complets de demande d'agrément dans le domaine de l'hébergement, l'accueil et l'insertion
- Accusés réception des dossiers complets de demande d'agrément Ingénierie sociale et intermédiation locative.
- Notification à l'usager des avis de la sous-commission technique –CCAPEX
- Avis accessibilité
- Accusés de réception des documents budgétaires des services des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

A Madame Corinne COGNERAS, chef du service autonomie et protection des personnes au sein du PEIS

- Notification à l'usager des avis de la sous-commission technique –CCAPEX
- Accusés de réception des documents budgétaires des services des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

à M Pascal LAGARDE, responsable du pôle jeunesse et sports, pour les actes suivants :

**Prévention et protection des jeunes hors du temps scolaire**

- Délivrance du récépissé de la déclaration effectuée par les exploitants de locaux d'hébergement prévue à l'article R 227- 2 du code de l'action sociale et des familles et décision de surseoir à cette délivrance en cas de dossier incomplet
- Délivrance du récépissé de la déclaration effectuée par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs en application des articles L 227-4 et L 227-5 du code de l'action sociale et des familles
- Délivrance du récépissé d'autorisation d'organiser des accueils collectifs à caractère éducatif hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, public ou privé ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans en application des articles L 2324-1 à L 2324-4 du code de la santé publique
- Décision de prononcer les injonctions nécessaires y compris dans le cas d'un accueil non déclaré à l'encontre de toute personne physique et morale qui exerce une responsabilité dans l'accueil de mineurs mentionné à l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles ou aux exploitants des locaux ou du terrain les accueillant en application de l'article 227-11 du code de l'action sociale et des familles
- Décision de prononcer les injonctions nécessaires aux établissements et services gérés par une personne physique ou morale de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans ou organisant ces accueils en application de l'article L 2324-3 du code de la santé publique
- Décision d'autoriser en application de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles, les organisateurs d'accueils de loisirs ou de séjours de vacances à aménager les conditions d'exercice des fonctions de direction de ces accueils et séjours

**Protection des usagers sportifs**

- Délivrance de la carte professionnelle aux personnes désirant contre rémunération enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants et ayant effectué leur déclaration en application de l'article L 212-11 du code du sport
- Récépissé de la déclaration effectuée par les responsables d'établissements où sont pratiquées des activités physiques ou sportives en application de l'article L 322-3 du code du sport
- Décision de prononcer les injonctions nécessaires, en application de l'alinéa 2 de l'article L 212-13 du code du sport, à l'encontre de toute personne exerçant en méconnaissance des dispositions du I de l'article L 212-1 et de l'article L 212-2 du même code, de cesser son activité dans un délai déterminé

**Promotion et développement du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire**

- Accusés réception des dossiers complets de demande d'agrément au titre du service civique
- Avis relatifs aux demandes d'agrément au titre du service civique

**Au titre de la délégation interservices à la vie associative :**

- Récépissés de déclaration, de création, de modification et de dissolution des associations de l'arrondissement d'Auxerre

**Au titre des manifestations sportives:**

- Récépissés de déclaration d'organisation des manifestations sportives

à M Sylvain BELLET, responsable du pôle Consommation et Contrôle Economique, pour les actes suivants :

- Récépissés de déclaration et l'immatriculation des installations
- Identification des pré-emballeurs
- Attestations pour l'exportation

à Madame Florence GLEIZE, responsable du pôle alimentation, pour les actes suivants :

- Récépissés de déclaration d'activité
- Récépissés de déclaration de dérogation à l'agrément sanitaire
- Accusés de réception des dossiers d'agrément sanitaire

**Article 3** : L'arrêté n°DDCSP- SG-2011-0313 du 28/10/2011 est abrogé.

**Article 4** : M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne et dont une copie sera remise aux intéressés.

Pour le Préfet

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Yves COGNERAS

**ARRETE préfectoral n°DDCSPP-SG-2012-0104 du 30 mars 2012**  
**Portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire à la**  
**Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de**  
**l'Yonne**

Article 1<sup>er</sup> : En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, une subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire est accordée à :

Monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental adjoint de la DDCSPP de l'Yonne

Article 2 : Dans le cadre de l'application comptable CHORUS formulaire, sont autorisés à procéder à la validation des engagements juridiques et des services fait des actes saisis sur l'application, pour l'ensemble des bops de la DDCSPP de l'Yonne :

- Madame Sophie RANDRIAMANALINA, secrétaire générale
- Monsieur Didier DUVEAU, gestionnaire logistique
- Madame Monique GALIANA, gestionnaire comptable
- Madame Laure BERTHELON, gestionnaire des ressources humaines et comptable
- Monsieur Christian PECARD, responsable du pôle Prévention des Exclusions et Insertion Sociale
- Madame Christine BRENAT gestionnaire des dispositifs des missions solidarité et intégration
- Monsieur Yves GALAN gestionnaire des dispositifs des missions solidarité et intégration
- Madame Sylvie RICHARD, chef du pôle SPAE
- Madame Audrey LE CORNET
- Madame Nathalie GUILLOTON
- Madame Florence GLEIZE, chef du pôle ALIMENTATION
- Madame Pascale VEDIE

Article 3 : L'arrêté n°DDCSPP-SG-2011-0334 du 26 décembre 2011 est abrogé

Le préfet

Par délégation, le directeur départemental de la cohésion  
sociale et de la protection des populations  
Yves COGNERAS